

Communiqué de presse



www.klik.ch

L'obligation légale de compensation a coûté 1 centime par litre à ce jour

La Fondation KliK présente un bilan positif pour la période 2013 à 2019

La Fondation KliK a accompli jusque 2019 inclus l'obligation légale en vigueur depuis 2013 de compenser en moyenne 4,2% des émissions de CO₂ occasionnées par l'utilisation de carburants fossiles. Pour ce faire, elle a financé à hauteur d'environ 390 millions de francs des projets de protection climatique approuvés par la Confédération, qui ont permis d'éviter au total 4,7 millions de tonnes de CO₂. Rapporté aux carburants fossiles mis en vente pendant cette même période, la compensation a coûté un peu moins de 1 centime par litre aux consommateurs-rices.

Depuis 2013, il existe en Suisse une obligation légale de compenser les émissions de CO₂ liées à l'utilisation de carburants fossiles. La part des émissions à compenser a augmenté de manière régulière au fil des années et s'élevait pour 2019 à 8% de l'ensemble des émissions de CO₂ occasionnées par la combustion d'essence et de diesel. Étant donné que la Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO₂ KliK, groupement de compensation établi par le secteur des huiles minérales, réunit la quasi totalité des entreprises soumises à l'obligation de compenser, elle était responsable de l'accomplissement de plus de 99% de l'obligation légale de compensation.

Au cours de la période 2013 à 2019, l'utilisation de carburants fossiles a occasionné des émissions d'environ 114 millions de tonnes de CO₂, dont la Fondation KliK a compensé le montant exact statué par la Confédération de 4'763'330 tonnes de CO₂. Pour ce faire, elle a financé des centaines de projets de protection climatique approuvés par la Confédération, leur versant une contribution pour leurs réductions d'émissions vérifiées. C'est cette contribution qui assurait un attrait économique suffisant à la mise en œuvre des projets. Deux domaines en particulier ont joué un rôle déterminant: les biocarburants à base de déchets et l'utilisation de bois suisse comme matériau de construction ont permis d'accomplir chacun environ 40% de l'obligation de compenser.

Au total, environ 390 millions de francs ont été versés directement à des projets pour leurs prestations de réduction de gaz à effet de serre. Les coûts de développement et d'administration se sont élevés à environ 10 millions de francs. Le «prix» de réduction d'une tonne de CO₂ s'élevait donc à un peu moins de 84 francs. Si l'on rapporte les coûts aux carburants fossiles vendus au cours de la période 2013 à 2019, les consommateurs-rices ont payé un peu moins d'un centime par litre. La législation avait fixé le plafond du coût de la compensation à 5 centimes par litre.

Fondation pour
la protection du climat et la
compensation de CO₂ KliK

Streulistrasse 19
8032 Zurich

+41 (0)44 224 60 00
info@klik.ch

Pour l'année civile 2020, il fallait compenser 10% des émissions liées aux carburants. En 2021, ce taux s'élève à 12%. Il reste à voir si la Fondation KliK parviendra aussi à accomplir l'obligation de compenser pour ces deux années. La consommation de carburant a baissé dû à la pandémie, réduisant la quantité d'émissions à compenser. Mais le montant des réductions d'émissions réalisées par des projets en 2020 n'a pas encore été vérifié. Il est par contre déjà évident, que le taux de compensation plus élevé, qui continue à augmenter avec la modification prévue de la loi sur le CO₂, rendra l'accomplissement de l'obligation de compensation plus coûteuse.

Dans l'ensemble, au vu des expériences positives faites à ce jour, le secteur des huiles minérales est favorable à l'instrument légal de l'obligation de compenser. L'obligation de compenser a fait ses preuves en tant que moyen efficient qui aura rendu possibles de nombreux projets de protection climatique en Suisse, parmi eux des procédés innovants qui n'auraient pas bénéficié de soutien en l'absence de cet instrument.

Contact

Dr Marco Berg
Directeur
Ligne directe 044 224 60 02
marco.berg@klik.ch

Internet

Fondation KliK:
www.klik.ch

Fondation pour
la protection du climat et la
compensation de CO₂ KliK

Streulistrasse 19
8032 Zurich
+41 (0)44 224 60 00
info@klik.ch